Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE054CM30042026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage
17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LE FOLL, M. STEPHAN, M. HATTON, Mme LE COTTON, Mme CRENN, Mme CHARNEAU, Mme LOLLIERIC, M. MONJARET, M. SAVINIEN (à partir de 19h10), M. COLLET, M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme LOYER à M. STEPHAN, M. BIHEL à M. ECHEVEST, Mme GREZARD à Mme CRENN, Mme DRUILLENEC à Mme LE FOLL, M. NOGE à M. YAHIA, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h10) à M. LE LAY.

Absents :

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et M. BATARD

Délibération n° 2026-054| Autorisations de programme et crédits de paiement

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé la mise en place d'autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) sur l'exercice 2026, pour faciliter la gestion des projets pluriannuels. Le recours au dispositif des AP/CP permet en effet :

- Une meilleure visibilité de l'impact financier des projets
- De limiter la mobilisation prématurée de crédits
- D'augmenter le taux de réalisation (consommation des crédits))

Les autorisations de programmes (AP) doivent être présentées par M. le Maire et votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE054CM30042026-DE

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement
Vu le règlement budgétaire et financier de la commune,
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal :

- l'adoption de la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiements (AP/CP)
- la création d'autorisations de programme (AP) pour les travaux de réhabilitation du quartier de Cadolan (AP01), ainsi que pour les travaux de sécurisation et restauration de l'Eglise (AP02) ;
- la fixation de l'enveloppe globale pour chacune des AP, ainsi que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP) correspondants, tels qu'exposé ci-après :

			Pour mémoire			**Répartition des crédits de paiement ultérieurs**				
N° AP	**Libellé programme**	**AP au BP 2026**	*Réalisé 2025*	*RAR 2025 figurant au BP 2026*	**CP 2026**	**CP 2027**	**CP 2028**	**CP 2029**	**CP 2030**	**CP 2031**
AP01	Réhabilitation du quartier de Cadolan	2 329 000 €	*14 279,02 €*	*578 093,58 €*	**508 000 €**	981 000 €	840 000 €			
AP02	Sécurisation et restauration de l'Eglise	2 662 000 €	*77 669,63 €*	*42 500,00 €*	**100 000 €**	935 000 €	552 000 €	365 000 €	370 000 €	340 000 €
	Total		91 948,65 €	620 593,58 €	**608 000,00 €**	1 916 000,00 €	1 392 000,00 €	365 000,00 €	370 000,00 €	340 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'adopter la mise en place d'autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) sur l'exercice 2026.

Approuve l'état des autorisations de programme et crédits de paiement ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE054CM30042026-DE

--Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

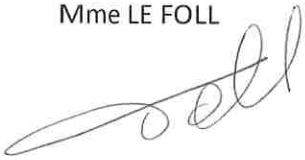
Le Maire,



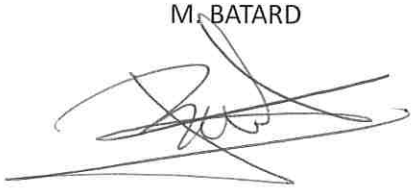
Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL



M. BATARD



Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE054CM30042026-DE